



Savoir si une plainte est déposée à mon encontre

Par **Shalimar1004**, le **15/06/2016** à **13:52**

Bonjour,
Je suis actuellement séparé de fait de mon époux.
Il m'indique à plusieurs reprises avoir déposé plainte contre moi pour non présentation d'enfant alors que c'est à lui de venir le chercher.
Vu le nombre de fois où il m'a indiqué l'avoir fait.
Je me demande s'il a réellement déposé plainte ou si c'est du bluff comme d'habitude.
J'ai appelé le commissariat de sa ville et ils m'ont répondu qu'ils leur est impossible de me divulguer ce genre d'information.
Du coup je me ronge les sangs de ne pas savoir.
Comment puis-je savoir si une plainte est déposée ?
En vous remerciant par avance de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **15/06/2016** à **22:53**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Si votre jugement de divorce présume que le père vient chercher l'enfant chez la mère, AMHA, il ne peut déposer plainte pour le fait de non présentation.
Appelez votre avocat qui vous éclairera sur le sujet.

Par **Shalimar1004**, le **16/06/2016** à **12:20**

Merci de ce retour.
Mais on va dire que je ne sens pas mon avocat très investi depuis que j'ai déménagé de Paris vers la province.
Mais comment peut-on savoir si une plainte est déposée ou non ?
Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **16/06/2016** à **22:30**

Seule solution, passer au bureau de police ou gendarmerie la plus proche.